

## INSTITUT DE FORMATION DES AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

53 Avenue du Général de Gaulle

B.P. 90 402 – 97329 CAYENNE

Tél. : 05 94 28 44 35 – Fax : 0594 30 52 46

Mail : [accueil@projetproplus.fr](mailto:accueil@projetproplus.fr) – Site : [www.projetproplus.fr](http://www.projetproplus.fr)



Direction générale  
de la cohésion  
et des populations  
(DECOPOP)

## DOSSIER D'INSCRIPTION

### CONCOURS D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Année 2023

## Dates des épreuves de sélection

Les épreuves de sélection se limitent à une sélection sur dossier et un entretien oral sur la base du projet professionnel.

Dates	
<b>Ouverture de l'inscription</b>	<b>Mercredi 01 février 2023</b>
<b>Date limite du dépôt du dossier</b>	<b>Vendredi 26 mai 2023</b>
<b>Épreuves d'admission (oraux)</b>	<b>Lundi 03 au vendredi 7 juillet 2023</b>
<b>Affichage résultats</b>	<b>Jeudi 13 juillet 2023</b>
<b>Confirmation d'admission</b>	<b>Lundi 24 juillet 2023 à 9h00</b>
<b>Pré-rentrée</b>	<b>Mercredi 06 décembre 2023 à 9h00</b>
<b>Rentrée</b>	<b>Lundi 08 janvier 2024 à 8h00</b>

## ORGANISME DE FORMATION

**Raison Sociale :** PROJET PROFESSIONNEL PLUS  
**Représentant légal :** Marie-Annick LEMKI  
**Adresse :** 53 Avenue du Général de Gaulle - BP 90402  
**Téléphone :** 0594 28 44 35  
**N° de SIRET :** 435 190 830 000 32

**Type d'établissement :** SARL  
**En qualité de :** Directrice  
**Ville :** 97329 Cayenne CEDEX  
**E-mail :** [accueil@projetproplus.fr](mailto:accueil@projetproplus.fr)  
**Code APE :** 7022Z

## DESCRIPTIF DE LA FORMATION

### Durée de la formation :

- 1540 heures
  - Sur un an pour la formation en initiale
  - Sur deux ans pour la formation en apprentissage
- **Enseignement en institut de formation :**  
22 semaines, soit 770 heures ;
- **Enseignement en stage clinique :**  
22 semaines, soit 770 heures.

### Dates de la formation :

- Début de la formation : **08 / 01 / 2024**
- Fin de la formation : **06 / 12 / 2024**

### Organisation de la formation :

- Horaires d'enseignement : 35 heures/ semaine.
- Rythme : en continu

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 à 12h00 13h00 à 17h00	8h00 à 12h00 13h00 à 17h00	8h00 à 13h00	8h00 à 12h00 13h00 à 17h00	8h00 à 14h00
Soit 8h	Soit 8h	Soit 5h00	Soit 8h	Soit 6h00

### Public visé, prérequis :

- Avoir réussi aux examens de sélection d'entrée en formation
- Être titulaire du B1

## MOYENS PREVUS

- **Moyens pédagogiques**
  - Documentation remise au stagiaire
  - Support de cours
  - Mise en situation professionnelle
  - Travaux pratiques
  - Simulations
- **Moyens techniques**
  - Ordinateurs
  - Vidéo projecteur
  - Imprimante laser couleur, scanner
  - Tableau numérique
- **Moyens d'encadrement**
  - Cadre de santé puéricultrice, Expérience professionnelle de plus de 40 ans dans le domaine de la puériculture
  - Cadre de santé formatrice puéricultrice ; expérience professionnelle de plus de 20 ans dans le domaine de la puériculture
  - Cadre hygiéniste ; expérience professionnelle de plus de 40 ans dans le domaine hospitalier
  - Formateur infirmier ; expérience professionnelle de plus de 40 ans dans le domaine hospitalier

## MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET LA SANCTION DE LA FORMATION

- **Suivi de l'exécution**
  - Signature de feuilles d'émargement par demi-journée par le stagiaire et le formateur.
  - **La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.**
- **Sanction**
  - Le diplôme peut s'acquérir soit par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation, en continu ou en discontinu, soit par le suivi et la validation d'une ou de plusieurs unités de formation (module et stage) correspondant à une formation complémentaire en fonction des modes d'accès au diplôme.

## OBJECTIFS

- Donner les enseignements théoriques et pratiques au stagiaire pour lui permettre de valider les huit modules de la formation.
- Former des professionnels au métier d'auxiliaire de puériculture.

## CONTENU DE LA FORMATION

L'enseignement en Institut comprend 10 modules, dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

<b>Module 1</b>	L'accompagnement de l'enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)	<b>147 heures</b>
<b>Module 1 Bis</b>	Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Modules spécifique AP)	<b>28 heures</b>
<b>Module 2</b>	Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP)	<b>21 heures</b>
<b>Module 3</b>	Évaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	<b>77 heures</b>
<b>Module 4</b>	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AP)	<b>154 heures</b>
<b>Module 5</b>	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	<b>35 heures</b>
<b>Module 6</b>	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	<b>70 heures</b>
<b>Module 7</b>	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	<b>21 heures</b>
<b>Module 8</b>	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	<b>35 heures</b>
<b>Module 9</b>	Traitement des informations	<b>35 heures</b>
<b>Module 10</b>	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	<b>70 heures</b>
<b>Suivie pédagogique individualisé des apprenants</b>		<b>7 heures</b>
<b>Travaux personnels guidés (TPG)</b>		<b>35 heures</b>

## DROITS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

- Coût de l'inscription au concours : **000,00 Euros (zéro euros)**

**Le coût de l'inscription au concours est gratuit.**

**Date limite du dépôt du dossier :**

**Vendredi 26 mai 2023**

**BIEN CONTRÔLER VOTRE DOSSIER AVANT DE NOUS LE TRANSMETTRE  
À L'ADRESSE SUIVANTE PAR VOIE POSTALE :**

**PROJET PROFESSIONNEL PLUS  
(CONCOURS DE PUÉRICULTURE)**

**B.P. 90 402**

**97329 CAYENNE CEDEX**

**« PAS D'ENVOI EN RECOMMANDÉ ! »**

## FRAIS DE SCOLARITÉ

### COÛT PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION :

**9902,20 € (Neuf mille neuf cent deux euros et vingt centimes)**

- ❑ **Pour les demandeurs d'emploi** : Se rapprocher de Pole Emploi et consulter votre compte CPF.
- ❑ **Pour les candidats salariés** : Possibilité de prise en charge des frais pédagogiques totale ou partielle (Prise en charge par l'employeur (ou l'OPCO)) en **CPF** ou en **CPF** de transition. La demande doit être faite auprès de l'OPCO dès l'inscription au concours.
- ❑ Si le candidat ne bénéficie d'aucun financement ou d'un financement partiel, il peut bénéficier d'un échéancier. **Le coût pédagogique doit être réglé en totalité avant la fin de la formation (un chèque de caution sera demandé).**

**Toute présentation au jury de Certification du diplôme d'État est conditionnée par l'acquittement total des frais pédagogiques.**

## PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS 2023

### POUR LE DOSSIER ADMINISTRATIF :

- La fiche d'inscription dûment renseignée, datée et signée
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie d'une pièce d'identité en couleur (recto/verso) en cours de validité
- Une photocopie des diplômes en couleur
- Ou la copie de vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Copie de l'attestation de sécurité sociale
- Ou les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- Et, le cas échéant, uniquement pour la rentrée de janvier 2024, une attestation de suivi de préparation au concours d'auxiliaire de puériculture au cours de l'année 2022-2023.
- Certificat médical d'aptitude physique et mentale pour exercer la profession.
- Pour les ressortissants hors union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.
- Possibilité de joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.
- 1 Photos d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription.
- 2 Enveloppes A5 autocollantes (228\* 162) timbrées au nom et à l'adresse du candidat

## **POUR LE DOSSIER DE SELECTION :**

Le candidat doit rédiger un dossier de projet professionnel **anonyme** qui se compose :

- D'un curriculum vitae à jour **anonyme** précisant le déroulement de carrière, les formations et diplômes
- Une lettre de motivation manuscrite, **anonyme\***
- Un document manuscrit relatant, à votre choix, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit votre projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages, **anonymes\***. Ce document doit être **anonyme\* (pas de signature, pas d'initiales)**.
- 

**\*Afin d'assurer l'équité entre tous les candidats, les éléments fournis au jury (Lettre de motivation, Curriculum vitae et projet professionnel) devront être strictement anonymes.**

**Tout document comportant un signe distinctif permettant de reconnaître le/la candidat.e, ne sera pas présenté au jury et le dossier se verra automatiquement écarté du concours.**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE PRIS EN COMPTE**

# « Concours Auxiliaire de puériculture »

Coller la photo

Mme       M.

Nom de famille : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : ..... Né(e) le : ..... Lieu : .....

Nationalité : ..... Portable : .....

N° de pièce d'identité : ..... Date de validité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....@.....

Diplôme le plus élevé : ..... Année d'obtention : .....

N° de sécurité sociale : .....

Personne à contacter en cas d'urgence : ..... Tél : .....

Organisme financeur : .....

Votre situation :      Salarié :  Agent public       Demandeur d'emploi       RSA     

Situation personnelle : Célibataire       Marié (e)       Autre : .....

Porteur de handicap :                      Oui                      Non

*Si oui, un entretien individuel sera fixé avec le directeur de la formation pour organiser les conditions d'accueil et de suivi de la formation.*

**Lu et approuvé**

**Signature / Date**

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION (NE RIEN INSCRIRE)**

- La fiche d'inscription dûment renseignée, datée et signée
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Curriculum vitae à jour, **anonyme\***
- Une lettre de motivation manuscrite, **anonyme\***
- Un document relatant votre projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.  
**Anonyme\*(pas de signature, pas d'initial)**
- Photocopie d'une pièce d'identité (recto/verso) en cours de validité
- Une photocopie des diplômes en couleur
- Copie des résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- Attestation de suivi de préparation aux épreuves de sélection
- Attestation de niveau de langue requis B1
- Candidat titulaire du diplôme d'état d'AS / AVS / AMP / AES
- Justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...)
- Copie de l'attestation de sécurité sociale
- Certificat médical
- 1 Photos d'identité récentes
- 2 Enveloppes A5 autocollantes (228\* 162) timbrées au nom et à l'adresse du candidat
- Paiement des droits d'inscription :  CB       CHQ       ESP

- Date d'expédition du dossier d'inscription par le candidat :...../...../2023
- Date de réception du dossier d'inscription à l'IFSC /PPPlus :...../...../2023
- Dossier complet accepté
- Dossier incomplet rejeté

## AUTORISATION DE DIFFUSION SUR INTERNET

### OBJET :

Autorisation de diffusion des résultats du concours 2023, sur le site internet du Centre de Formations de Projet Professionnel Plus (PPPlus).

Je soussigné(e),

Monsieur

Madame

Nom : .....Prénom : .....

Candidat (te) au concours d'entrée en formation d'Auxiliaire de Puériculture, session 2023, promotion 2024,

Autorise

N'autorise pas

Le Centre de Formation PPPlus, à publier mes résultats du concours d'entrée en formation d'Auxiliaire de Puériculture sur leur site internet.

### Rappel :

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données, qui vous concernent (Art. 34, de la loi Informatique et libertés du 6 Janvier 1978).

Pour exercer ce droit, s'adresser à la Direction de PPPlus.

**Signature**

**Tout titre de paiement donne droit à une remise de justificatif de paiement.**

**Les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursés, même en cas de désistement,**

**D'absence, de maladie ou d'échec au concours, etc.**

### **Possibilités de facilités de paiement**

**Toutefois, la formation doit-être réglée en tout ou partie dès le début de la formation.**

**Au cas contraire, le dossier d'inscription se verra refuser.**

### **Contenu du dossier à apporter**

**Fiche d'inscription + pièce à fournir + Frais d'inscription+ règlements + Chèque de caution du montant total de la formation.**

**Bien contrôler votre dossier avant de nous le déposer**  
**Tout dossier d'inscription incomplet se verra refusé**